



Présentation ACTES

Sophie COUTOR
Directrice du projet ACTES

Sommaire

1. Présentation du projet ACTES
1. Point sur l'avancement du projet
1. Le projet ACTES en chiffres



Présentation du projet ACTES

Présentation de l'équipe

- Mme Coutor - directrice du projet ACTES, DGCL.
- Mme Lerat - adjointe, DGCL

- Mme Bigeard - chef de projet MOA, ACTES DGCL.

- Mme Lima - chargée de mission ACTES budgétaires (DGCL/FLAE)

- M. Balis - chef de projet MOE, DSIC.
- M. Fresko – coordonnateur d'exploitation, DSIC

ACTES et le contrôle de légalité

- **ACTES** = Aide au Contrôle de légalité dématérialisé
- Projet de « dématérialisation » des échanges liés au contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales et des EPL.
- Article 72 de la Constitution confie aux représentants de l'État le contrôle de légalité.
- Le contrôle de légalité met en relation l'ensemble des collectivités territoriales (communes, départements, régions) et les établissements publics locaux soumis au contrôle de légalité, avec les préfetures et les sous-préfetures.

ACTES : A quoi ça sert ?

ACTES ouvre la possibilité aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux (cible évaluée à 56 000) de :

- **Télétransmettre** à la préfecture ou à la sous-préfecture les délibérations, les arrêtés, les décisions individuelles et collectives et tous les actes visés par les articles L. 2131-6s., R. 2131-1s., L.4423-1, L. 3132-1 s., R. 3132-1s., L. 4142-2 du CGCT, soumis au contrôle de légalité,
- **Recevoir**, en temps réel, sous forme dématérialisée, l'accusé de réception,
- **Poursuivre les échanges** relatifs au conseil et au contrôle juridiques avec la préfecture (envois de courriers simples, lettres d'observation, demandes de pièces complémentaires, avis de déféré au tribunal administratif),
- **Promouvoir et prolonger** la chaîne de dématérialisation de l'e-administration territoriale,
- **Contribuer** à la protection de l'environnement (les équipements informatiques consomment de l'électricité, pour cette raison, il est important d'adresser à la préfecture que les actes soumis au contrôle de légalité).

Les bénéfices pour les collectivités territoriales

- Accélération des échanges avec la préfecture et entrée en vigueur quasi immédiate de l'acte grâce à l'envoi de l'accusé de réception automatique,
- Réduction des coûts liés à l'envoi des actes à la préfecture et diminution du nombre d'exemplaires imprimés,
- Simplification par l'intégration du contrôle de légalité dans une chaîne de dématérialisation complète et ininterrompue,
- Fiabilisation des échanges,
- Une conformité réglementaire facilitée et améliorée

Par exemple : Pour ACTES budgétaires, les documents sont mis en forme de façon automatique avec les outils DGCL, les modifications des maquettes par la DGCL diffusées sur Internet sont disponibles et appliquées immédiatement.

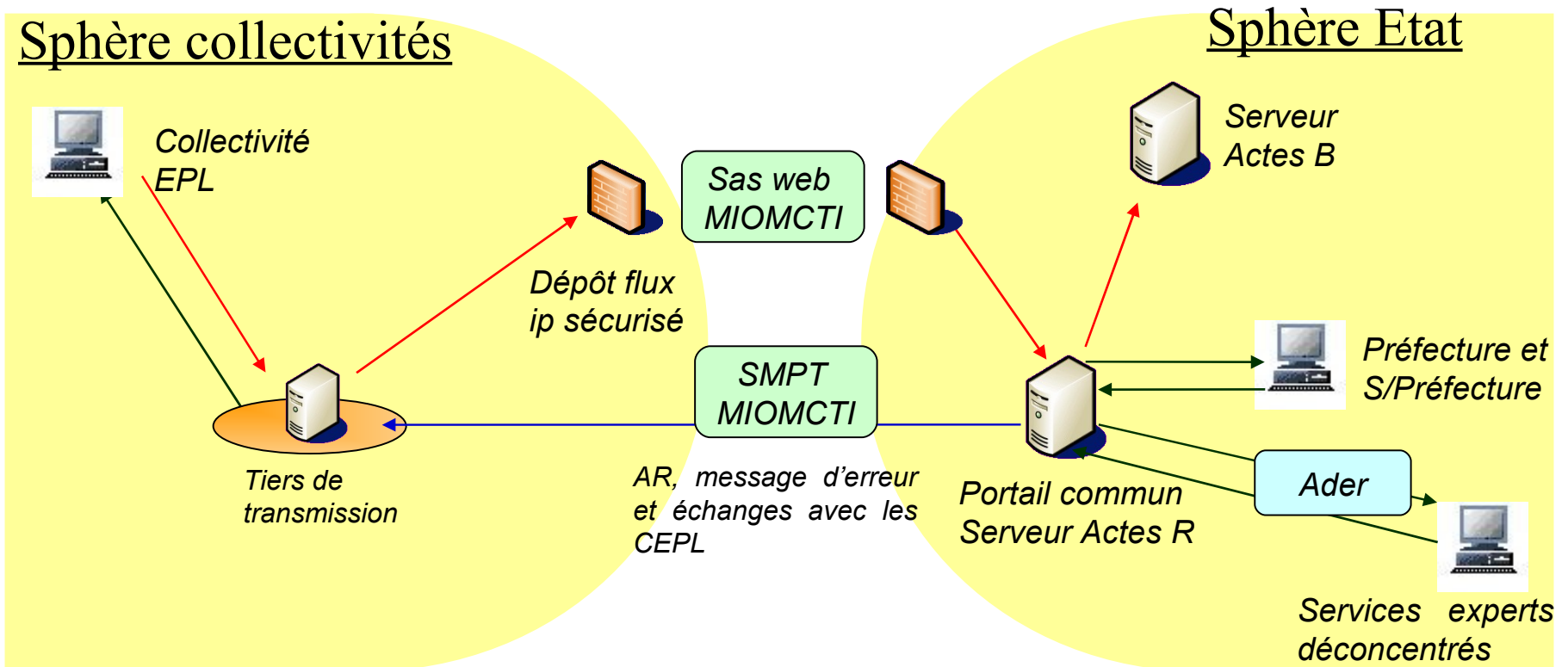
Des contrôles automatiques détectent les imputations non-conformes

Les calculs de totalisation sont automatiques

Les bénéfices pour les services de l'État

- L'allègement des tâches matérielles de manipulation, de reproduction, d'expédition et de classement des actes.
- Le recentrage sur les tâches de contrôle et de conseil par l'automatisation des tâches répétitives d'enregistrement et de délivrance des accusés de réception.
- Un accroissement des gains de productivité en matière de service rendu aux collectivités en termes de sécurité juridique des actes et de conseil aux élus.
- La création d'un outil collaboratif qui permet le travail en réseau au niveau départemental entre les sous-préfectures et la préfecture, entre celles-ci et les autres services de l'Etat à l'échelle d'un département. (paramétrage de l'application Actes réglementaires depuis novembre 2009)

Présentation de l'architecture du dispositif



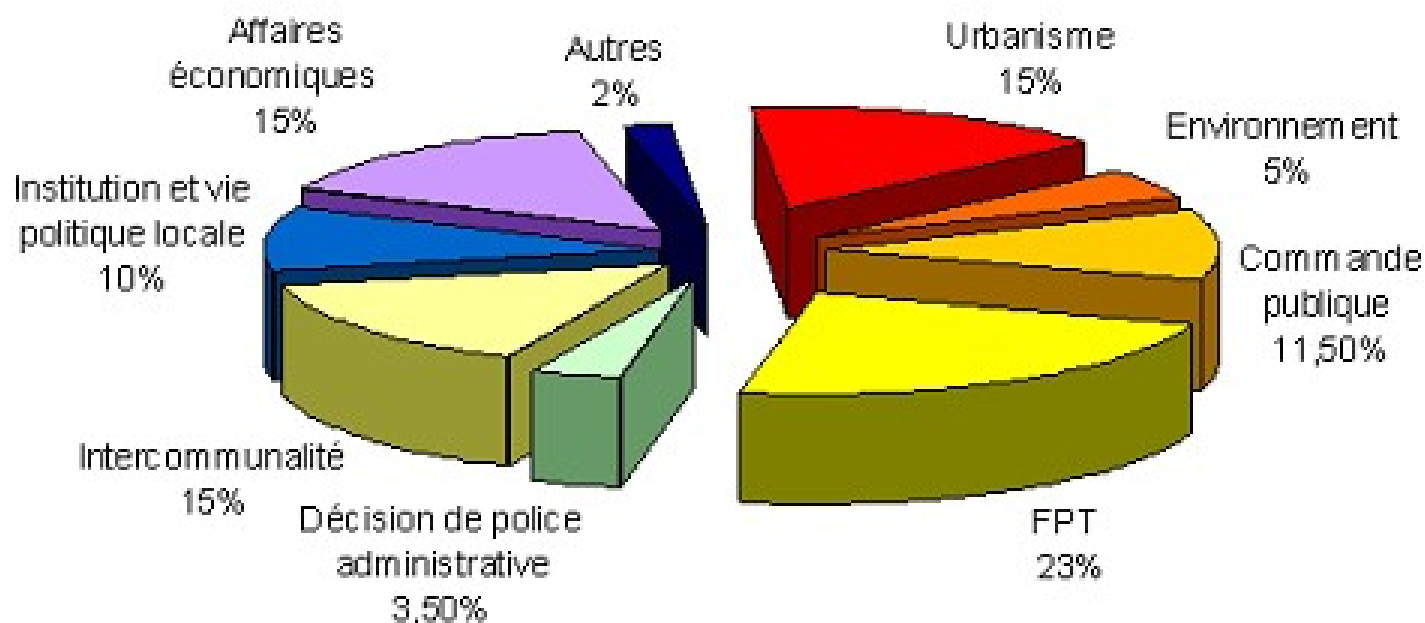
- Flux collectivité -> État
- Flux État -> Collectivité
- Suivi de gestion



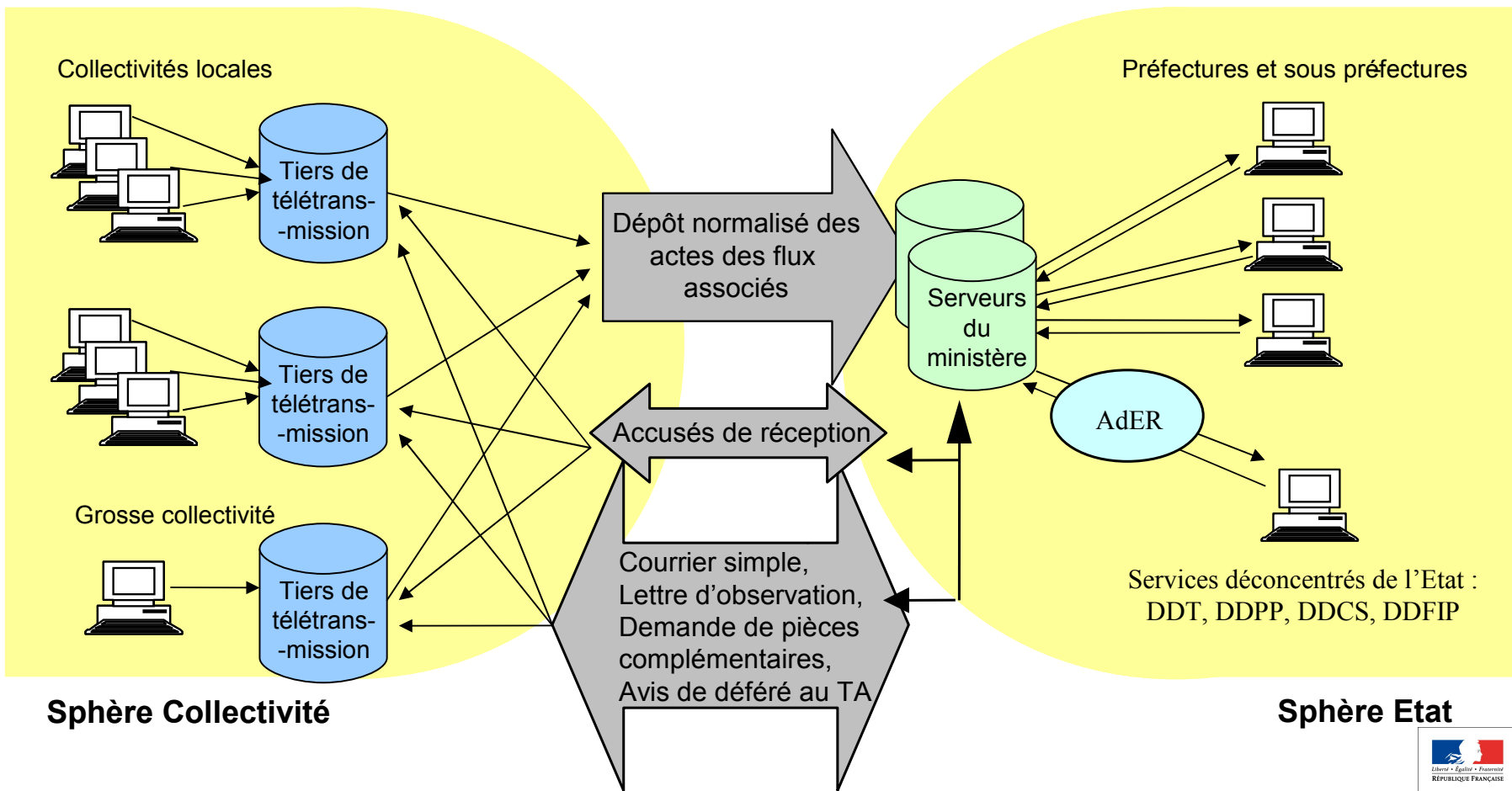
Actes réglementaires

ACTES réglementaires

- permet la transmission des actes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, soumis au contrôle de légalité, au représentant de l'État dans le département ou au sous-préfet d'arrondissement, sous une forme dématérialisée. (*ci-dessous répartition des actes soumis au CL par matière*)



Présentation technico-fonctionnelle du dispositif



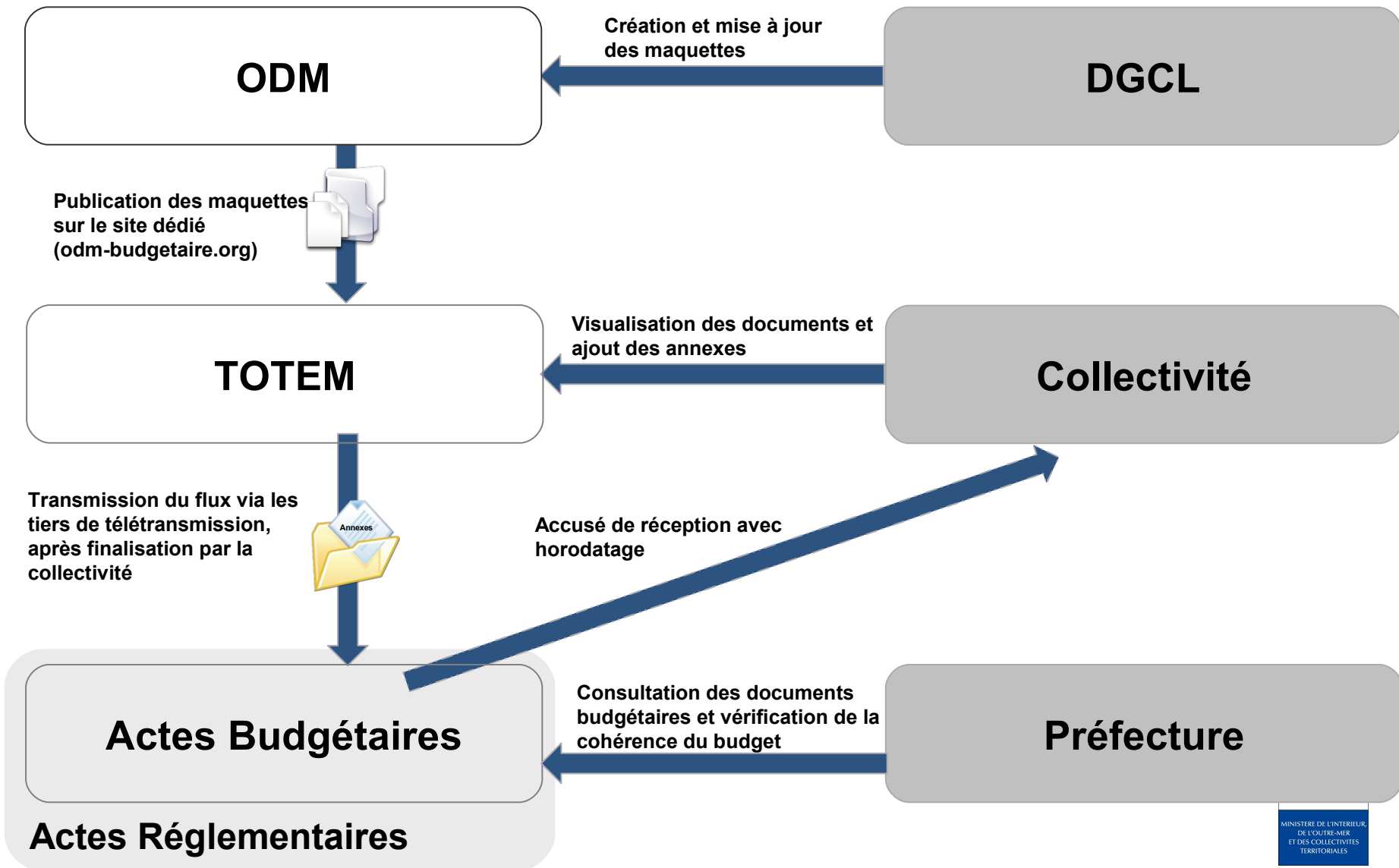


Actes budgétaires

ACTES budgétaires

- Outil d'aide au contrôle budgétaire par les préfetures.
- Complément d'HELIOS qui est un outil comptable et qui ne concerne pas les mêmes parties du budget.

Les acteurs principaux Actes budgétaires



Les outils ACTES budgétaires

	A destination de	Objectif
ODM (Outil de Dématisation des Maquettes)	DGCL	➤ ➤
TotEM (Totalisation et enrichissement des maquettes)	Collectivités	➤ ➤ ➤
Actes Budgétaires	Préfectures	➤ ➤

Les avantages d'ACTES budgétaires

	AVANTAGES
Les collectivités	<ul style="list-style-type: none">➤ Gain de temps :<ul style="list-style-type: none">○○○○○➤ Gain logistique :<ul style="list-style-type: none">○○➤ Une conformité réglementaire facilitée et améliorée<ul style="list-style-type: none">○○○
Les éditeurs	<ul style="list-style-type: none">➤ La mise en forme des documents budgétaires est assurée par les outils DGCL.➤ La mise à jour de ces documents est assurée par la DGCL, la diffusion de ces mises à jour sont réalisées par internet➤ Les outils DGCL (TOTEM et outils de rematérialisation) peuvent être intégrés dans les progiciels➤ Les règles budgétaires et comptables des maquettes sont définies par la DGCL de manière détaillée à travers les outils de rematérialisation



Point sur l'avancement du projet

Projet ACTES : Avancement

- Démarrage en 2004
- 8 versions de l'application « ACTES réglementaires », une nouvelle en préparation V1.9 qui entrera en production au second semestre 2012
- 100 % des préfetures raccordées
- 18 % des collectivités et EPL (Fin 2010)
- 16% des actes soumis au contrôle de légalité transitent sur ACTES en métropole (Fin 2010)
- En 2012, entrée en production générale d'ACTES budgétaires

ACTES : Évolutions pour l'ensemble du projet

Actions à court et moyen terme

- Mise en production pour ACTES de la V1.8 qui répond aux besoins des utilisateurs en préfecture (*Réalisé en juin 2011*)
- Étude de volumétrie à la fois état des lieux et prospective, pour nous permettre d'affiner la stratégie, (*Réalisée en juillet 2011*)
- Amélioration de la supervision électronique de l'application
- Elaboration d'un pilote de signature entrante mise à la disposition des maires par l'ANTS, initialement conçue pour l'application dématérialisation des actes d'état-civil, mais qui serait également utilisée sur ACTES.

ACTES - Relations avec les tiers de télétransmission

Actions à court et moyen terme

- Ré-écriture en cours du cahier des charges pour intégrer le format « XML » d'ACTES budgétaires (*en cours de finalisation*).
- Demande d'instruction à l' ANSSI sur une reconfiguration du périmètre de l'homologation des tiers de télétransmission (*en cours de finalisation*).
- Refonte globale du cahier des charges des tiers de télétransmission pour tenir compte du RGS (Arrêté du 18 Mai 2010): *pas avant 2012*.

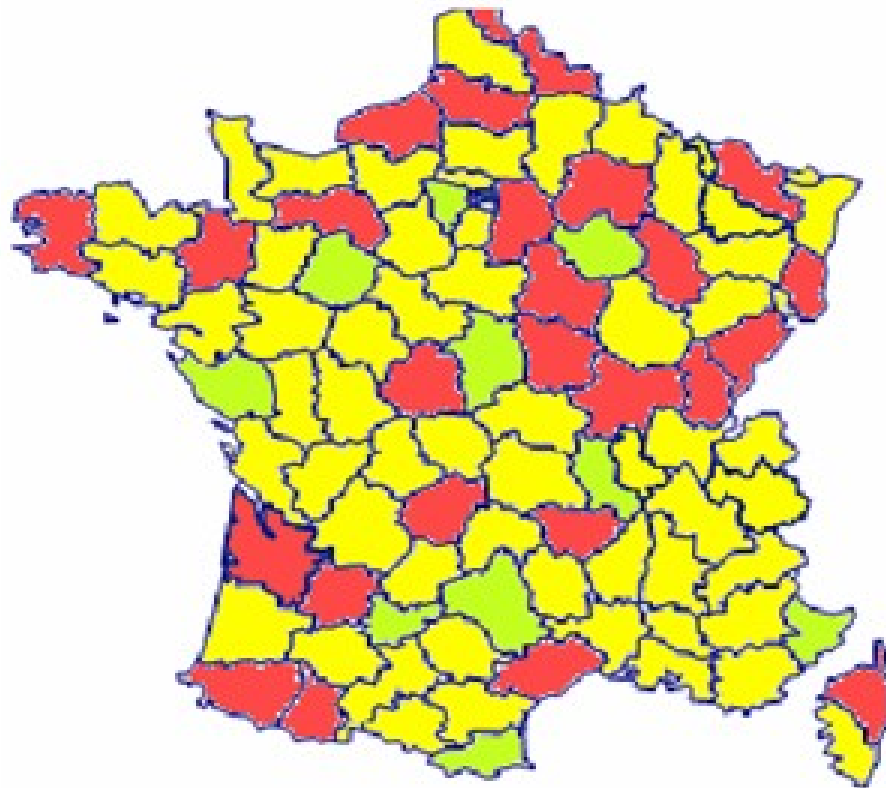
ACTES : Chantiers à l'horizon 2012-2013

- Entrée en production d'ACTES budgétaires
- Mise au point d'une conduite de changement avec les préfetures
- Entrée en production d'une version V1.9 qui améliore les fonctionnalités de l'application pour les utilisateurs et sa gouvernance.
- Réflexion sur une V2, plus ergonomique, avec standardisation et utilisation du format « XML » de certains documents et une gouvernance améliorée (restitutions statistiques).

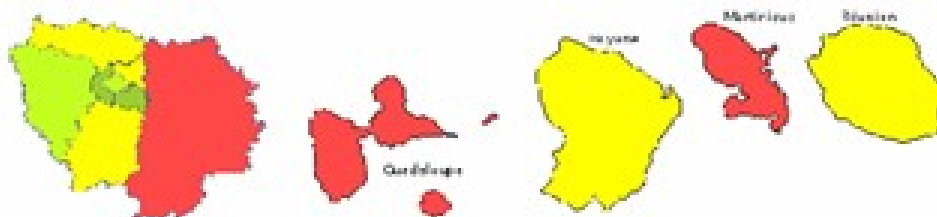


Le projet ACTES en chiffres

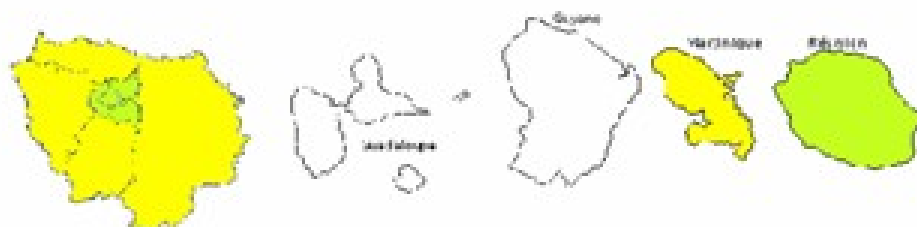
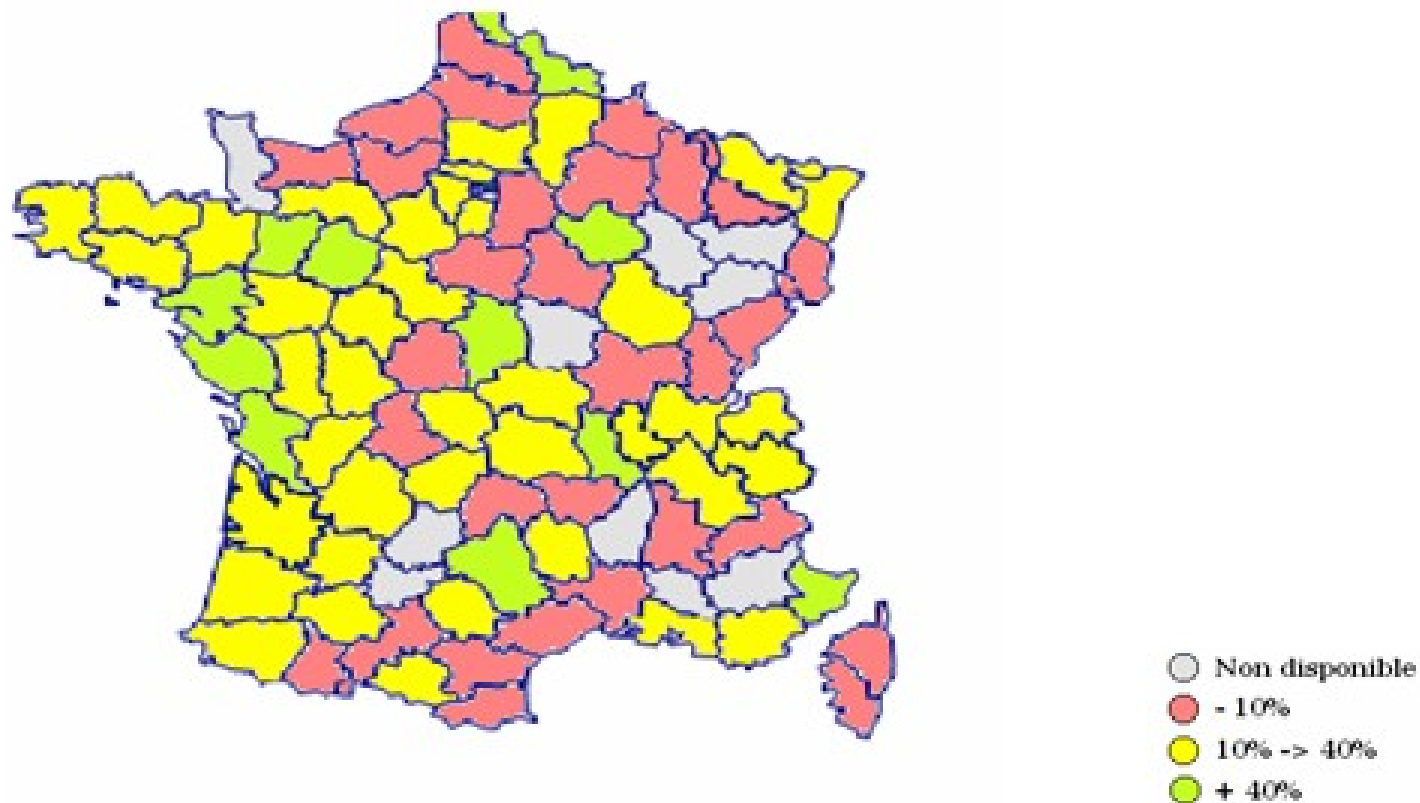
Taux de télétransmission - 2010



- - 10%
- 10% -> 30%
- + 30%



Taux de couverture émetteurs T2- 2011





Questions